

**Section 3 - Graisses et huiles animales ou végétales,
produits de leur dissociation, graisses alimentaires
élaborées, cires d'origine animale ou végétale**

**Chapitre 15 - Graisses et huiles animales ou végétales,
produits de leur dissociation, graisses alimentaires
élaborées, cires d'origine animale ou végétale**

1) Le présent chapitre ne comprend pas :

- a) le lard et la graisse de porc ou de volailles du n°02.09 ;
- b) le beurre, la graisse et l'huile de cacao (n°18.04) ;
- c) les préparations alimentaires contenant en poids plus de 15 % de produits du n°04.05 (Chapitre 21 généralement) ;
- d) les cretons (n°23.01) et les résidus des n°23.04 à 23.06 ;
- e) les acides gras, les cires préparées, les corps gras transformés en produits pharmaceutiques, en peintures, en vernis, en savons, en produits de parfumerie ou de toilette préparés ou en préparations cosmétiques, les huiles sulfonées et autres produits de la section 6 ;
- f) le factice pour caoutchouc dérivé des huiles (n°40.02).

2) Le n°15.09 ne couvre pas les huiles obtenues à partir d'olives à l'aide de solvants (n°15.10).

3) Le n°15.18 ne comprend pas les graisses et huiles et leurs fractions, simplement dénaturées, qui restent classées dans la position dont relèvent les graisses et huiles et leurs fractions non dénaturées correspondantes.

4) Les pâtes de neutralisation (soap-stocks), les lies ou fèces d'huiles, le brai stéari- que, le brai de suint et la poix de glycérol entrent dans le n°15.22.

Notes de sous-position

1) Pour l'application des n°1514.11 et 1514.19, l'expression huile de navette ou de colza à faible teneur en acide érucique s'entend de l'huile fixe dont la teneur en acide érucique est inférieure à 2 % en poids.

Nomenclature	Libellé	UC	TEC	TVA	RDI	DAC	DAS
150110.00.000	Saindoux, autres que les graisses du n°02.09 et 15.03	KGM	30	18	2		2
150120.00.000	Graisses de porc autres que le saindoux, les graisses des n°02.09 et 15.03	KGM	30	18	2		2
150190.00.000	Graisses de volaille, autres celles du n°02.09	KGM	30	18	2		2
150210.00.000	Suif	KGM	30	18	2		2
150290.00.000	Graisses des animaux des espec bovine, ovine, caprine autr que le suif et celles du n°15.03	KGM	30	18	2		2
150300.00.000	Stearine solaire, huile de saindoux oleostearine oleomargarine, suint brut	KGM	10	18	2		2
150410.00.000	Huiles de foies de poissons et leurs fractions (travaillees)	LTR	30	18	2		2
150420.00.000	Graisses et huiles de poissons et leurs fractions (foies exclus)	LTR	10	18	2		2
150430.00.000	Graisses et huiles de mamiferes marins et leurs fractions	LTR	30	18	2		2
150500.00.000	graisse de suint et substances grasses dérivées, y.c. la lanoline.	LTR	30	18	2		2
150600.00.000	Graisses et huiles animales et leurs fractions ndnca	LTR	30	18	2		2
150710.00.000	Huile de soja brute, même degommee	LTR	5	5	2		2
150790.00.000	Huile de soja et ses fractions (travaillees)	LTR	5	5	2		2
150810.00.000	Huile d'arachide brute	LTR	5	5	2		2
150890.00.000	Huile d'arachide et ses fractions (travaillees)	LTR	5	5	2		2
150910.00.000	Huile d'olive vierge	LTR	5	5	2		2
150990.00.000	Huile d'olive et ses fractions (travaillees)	LTR	30	18	2		2
151000.00.000	Huiles d'olives mélangées et leurs fract. (travaillees) autres que du 150990	LTR	30	18	2		2
151110.00.000	Huile de palme brute	LTR	10	18	2		2
151190.00.000	Huiles de palme raffinées	LTR	5	5	2		2
151211.00.000	Huile brute de tournesol, de carthame et leurs fractions	LTR	30	18	2		2
151219.00.000	Huile raffinée de tournesol, de carthame et leurs fractions	LTR	5	5	2		2
151221.00.000	Huile brute de coton, même depourvue de gossypol et ses fractions	LTR	30	18	2		2
151229.00.000	Huile raffinée de coton même depourvu de gossypol et ses fractions	LTR	30	18	2		2
151311.00.000	Huiles de coco (coprah) brutes	LTR	30	18	2		2
151319.00.000	Huile raffinée de coco et ses fractions	LTR	30	18	2		2
151321.00.000	Huile brute de babassu ou de palmiste et leurs fractions	LTR	10	18	2		2
151329.00.000	Huile raffinée de babassu ou de palmiste et leurs fractions	LTR	5	5	2		2
151411.00.000	huile brute de navette ou de colza à faible teneur en acide .rucique et leurs fractions	LTR	30	18	2		2
151419.00.000	huile rafin.e de navette ou de colza	LTR	30	18	2		2
151491.00.000	huiles brutes, autres que de navettes ou de colza	LTR	30	18	2		2

Nomenclature	Libellé	UC	TEC	TVA	RDI	DAC	DAS
151499.00.000	huiles raffin.es, autres que de navette ou de colza	LTR	30	18	2		2
151511.00.000	Huile de lin brute et ses fractions	LTR	10	18	2		2
151519.00.000	Huile de lin et ses fractions (travaillées)	LTR	30	18	2		2
151521.00.000	Huile brute de maïs et ses fractions	LTR	30	18	2		2
151529.00.000	Huile de maïs et ses fractions (travaillées)	LTR	30	18	2		2
151530.00.000	Huile de ricin et ses fractions (travaillées)	LTR	10	18	2		2
151550.00.000	Huile de sésame et ses fractions (travaillées)	LTR	30	18	2		2
151590.00.000	Autres huiles v.g.tales et leurs fractions, même raffin.es	LTR	30	18	2		2
151610.00.000	Graisses et huiles animales et leurs fractions (préparées)	LTR	30	18	2		2
151620.00.000	Graisses et huiles végétales et leurs fractions, (préparée)	LTR	30	18	2		2
151710.00.000	Margarine, à l'exclusion de la margarine liquide	LTR	20	18	2		2
151790.00.000	Graisses alimentaires préparées autres que du 151610 à 151710	KGM	10	18	2		2
151800.00.000	Graisses et huiles animales ou végétales, non alimentaires, modifiées	KGM	10	18	2		2
152000.00.000	Glycerol brut ; eaux et lessives glycerineuses	KGM	10	18	2		2
152110.00.000	Cires végétales	KGM	10	18	2		2
152190.00.000	Cires d'abeilles et d'autres insectes	KGM	10	18	2		2
152200.00.000	D.gras ; Résidus de corps gras	KGM	10	18	2		2